

La vérité sur... nos très chers pompiers

Ils gagnent plus, travaillent moins, cumulent les avantages. Les élus, dans un rapport explosif, osent toucher aux valeureux soldats du feu.

Mais quelle mouche a piqué les députés ? La mission d'évaluation et de contrôle (MEC) de l'Assemblée a décidé de s'attaquer aux vaillants soldats du feu, qui n'hésitent pas à sacrifier leur vie - 70 décès depuis 2003 - pour assurer notre protection. L'ingrate représentation nationale s'apprête à publier un rapport au vitriol sur les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) qui emploient les 250 000 pompiers professionnels et volontaires de France, hormis ceux de Paris et Marseille, qui sont des militaires.

«En dix ans, les dépenses ont plus que triplé, pour atteindre 4,2 milliards d'euros», s'exclame l'un des auteurs, Georges Ginesta, maire UMP de Saint-Raphaël. Au cœur de cette dérive spectaculaire, les élus stigmatisent le corporatisme des pompiers, prompts à obtenir avantages financiers et recrutements non justifiés. Alors que la crise assèche les recettes fiscales, les élus veulent reprendre la main.

Dérive départementale

Comment expliquer une telle flambée des coûts ? D'abord par un phénomène de rattrapage, les communes tendant à sous-évaluer les moyens consacrés à la sécurité civile. *«Certaines n'étaient pas au niveau, et il a fallu renouveler le matériel roulant qui avait 20 ans»,* souligne Richard Vignon, patron de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF). Mais la MEC pointe certains dysfonctionnements, notamment en termes de gouvernance. Auparavant intégrés aux services municipaux, les pompiers ont été «départementalisés» en 1996 au sein des SDIS. Ces établissements publics sont présidés par un élu, mais dirigés au quotidien par les colonels de pompiers. Ils sont financés par les départements et les communes, mais c'est le ministère de l'Intérieur qui fixe le cadre réglementaire. Cette tutelle multiple n'a pas permis de tenir les budgets.

Les communes n'ont pas assez transféré de postes administratifs aux SDIS, qui les ont ensuite multipliés : depuis 1996, leur nombre a triplé, à 10 600. Et le nombre de professionnels est passé de 27 500 à 38 700. Les quotas de pompiers présents par caserne ont été alignés vers le haut jusqu'en 2001, sans réel contrôle. *«Puis les effectifs ont continué à augmenter dans des proportions plus élevées que le nombre d'interventions»,* déplore Ginesta.

Principale accusée : la réduction du temps de travail. Aprement négociée par les syndicats à la veille de la présidentielle, elle a fait chuter le nombre de gardes : entre 120 et 130 par an avant la réforme, de 90 à 100 aujourd'hui, pour la majorité des pompiers qui travaillent par présence continue de vingt-quatre heures dans des casernes dotées de chambres. De quoi accentuer les dérives d'une organisation obsolète, selon le député Charles-Amédée de Courson, président du SDIS de la Marne. *«L'Etat diminue le temps de travail, qui n'était déjà pas très élevé. A Reims, les hommes de rang n'effectuent en moyenne que deux heures dix-sept d'intervention par garde. Eya la formation et l'entretien des équipements, mais tout de même.»* Sans oublier l'entraînement sportif, à l'origine d'un accident du travail sur deux ! Du coup, les professionnels ont au moins 265 jours de libres par an, qu'ils utilisent notamment pour exercer des vacances en tant que... volontaires. Dans l'Oise par exemple, 73% des professionnels en font, selon la chambre régionale des comptes. Dans ce cas, leurs indemnités horaires ne sont assujetties ni à l'impôt ni aux prélèvements sociaux. *«L'organisation de la profession reste marquée par le mythe du soldat du feu, alors que les incendies ne représentent plus que 8% des interventions, contre 65% pour le secours à victimes, spécialité du Sarnu»*, souligne Georges Ginesta, qui souhaite réduire les effectifs sans toutefois toucher aux avantages acquis.

Côté rémunérations, les pompiers sont payés en moyenne 30% de mieux que le reste de la fonction publique territoriale (FPT), selon l'Insee. Une contrepartie des risques du métier, d'après la FNSPF, qui reconnaît que les régimes indemnitaires ont été alignés vers le haut. Depuis 2002, les salaires ont même progressé deux fois plus vite que dans le reste de la FPT. *«E existe huit échelons d'indemnités, mais beaucoup de SDIS accordent le maximum»*, déplore le député de Courson, qui dénonce aussi la multiplication des promotions.

Du copinage, acquiesce Bruno Lebel de la CGT : *«Il y a plus d'officiers de catégorie A que de pompiers opérationnels ayant le grade de major.»* Les officiers trustent les postes de direction tout en gardant leur prime de feu (19% du traitement). *«Beaucoup négocient un kit d'arrivée, avec voiture et logement de fonction»*, ajoute le syndicaliste, qui stigmatise le manque de moyens opérationnels. Il y a aussi le régime de retraite, qui permet de partir à 55 ans avec une pension à taux plein (pour trente-cinq ans de service); les plus fragiles pouvant se réorienter vers des tâches non opérationnelles dès 50 ans, sans perdre leurs avantages. Un dispositif sans équivalent dans la sphère publique.

Difficile pour les élus de résister aux revendications des professionnels, qui, parfois, recourent à la violence. *«J'ai connu un conflit social très dur de trois ans»*, explique Eric Martin, directeur du SDIS du Var, auditionné par la MEC. *«Le SDIS était protégé par des CRS, car les grévistes y ont mis le feu plusieurs fois. Il n'y a eu aucune interpellation quand ils ont placé des fumigènes dans le tunnel de Toulon, ouvert à la circulation, ni quand ils s'en sont pris violemment à un commissaire de police à Saint-Raphaël.»* En décembre 2006, quinze gendarmes et CRS ont été blessés lors d'une manifestation à Paris.

Pas de quoi ternir pour autant la réputation de nos héros casqués dont les bals et calendriers continuent de faire recette. Pour briser cette image idyllique, Georges Ginesta souhaite fiscaliser les dépenses des SDIS : créer une «taxe pompier» payée par le contribuable, comme la taxe sur les ordures ménagères. Histoire de montrer aux Français ce que leur coûtent leurs protecteurs.

La France bat le record d'Europe du nombre de pompiers professionnels

En matière d'effectifs, la France a le record d'Europe. Le nombre de sapeurs-pompiers professionnels atteint 50800 en intégrant les militaires, pour 199200 volontaires (*lire ci-contre*). Un modèle hybride par rapport à ses voisins. Le Royaume-Uni ne compte que des professionnels -38 600 à temps plein et 18200 à temps partiel -, qui ne pratiquent pas les secours médicaux d'urgence. L'Allemagne, elle, compte 28000 professionnels, mais peut se reposer sur 1 million de volontaires. Difficile de comparer les rapports qualité-prix à missions égales. Le Cabinet François Lamotte a mesuré les coûts bruts des services d'incendie et de secours en 2007. L'Hexagone y consacre 0,28% de son PIB (soit 79 euros par habitant), contre 0,10% au Danemark (39 euros), 0,21% au Royaume-Uni (66 euros) et 0,35% (84 euros) en Allemagne.

TROIS STATUTS

38 700 professionnels

relèvent du statut de la fonction publique territoriale. **12100 militaires** sont employés par les unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile, du bataillon des sapeurs-pompiers de Paris et de la brigade des marins-pompiers de Marseille. **199 200 volontaires** sont payés à la vacation horaire.

A Sète, en juillet 2008, pompiers lancés dans une grève illimitée pour obtenir de nouveaux locaux.

Difficile pour les élus de dire non aux demandes des professionnels qui ont une grosse cote de popularité.

David Bensoussan